

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 3 • Le 23 mars 2018

### NE RETARDEZ PAS le début de la prise de certains médicaments

La prise de certains médicaments, comme les anticoagulants, doit être amorcée sur-le-champ. Dans certains cas, tout retard dans la prise du médicament peut s'avérer néfaste. Il importe que les consommateurs sachent quels médicaments doivent être amorcés sur-le-champ.

Médicamentssecuritaires.ca (SafeMedicationUse.ca) a reçu un compte rendu d'un consommateur qui a quitté l'hôpital avec une ordonnance d'anticoagulant. Or, parce que sa pharmacie n'a pu exécuter l'ordonnance dans les jours suivants, il n'a pas pu commencer le traitement immédiatement. En attendant que l'ordonnance soit exécutée, le consommateur a vu sa jambe enfler. Ce gonflement pourrait être lié au retard dans le début de la médication. Heureusement, le consommateur n'a pas subi de préjudices.

Retarder l'administration de ce type de médicament pourrait entraîner la formation de caillots sanguins qui peuvent se diriger vers les poumons (causant des douleurs thoraciques et des difficultés respiratoires), le cœur (causant une crise cardiaque) ou le cerveau (causant un accident vasculaire cérébral).

#### **Pour aider les consommateurs à prendre leurs médicaments sans tarder, Médicamentssecuritaires.ca a émis plusieurs suggestions :**

- Lorsque votre médecin vous remet une ordonnance, demandez-lui quand vous devez commencer à prendre le médicament;
- Apportez votre ordonnance à la pharmacie dès que possible;
- Demandez à votre pharmacien si le fait de ne pas prendre le médicament immédiatement pourrait vous nuire; si le pharmacien ne peut pas vous donner rapidement un médicament considéré urgent (p. ex. en raison d'un faible stock ou de problèmes techniques), vous devriez vous attendre à ce qu'il vous aide à l'obtenir dans les plus brefs délais. Votre pharmacien peut faire venir le médicament d'une autre pharmacie ou vous y diriger pour aller le chercher.



#### **Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.**

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

#### **Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.**

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.